Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 068-216803486-20260930-DE_2026_124-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le trente septembre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 24/09/2026, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Rodolphe KIRSCH, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : **23**
Nombre de membres présents : **17**
Nombre de membres en exercice : **23**
Nombre de membres votants : **20**

Présents (17) : M. Rodolphe KIRSCH, Mme Suzanne BARZAGLI, M. Eric BESSAH, Mme Brigitte SCHMITT, M. Pascal BUARD, Mme Caroline SPETZ, M. Anthony FINOCCHI, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Maurice BEHRA, Mme Jacqueline INGOLD, M. Bernard FOHR, M. Pascal EHRSAM, M. René Michel NUSSBAUM, Mme Corinne FILLINGER, M. Guillaume NAZZARO, M. Stéphane NEFF, M. Jacques VICECONTE.

Procurations (3) : Mme Amélie BARRET à M. Eric BESSAH, M. Philippe ELSAESSER à M. Anthony FINOCCHI, M. Jocelyn ZINDY à M. Jacques VICECONTE.

Excusées (3) : Mme Nadine WEHRLEN, Mme Marie NAZZARO, Mme Lydia LOMBARDO.

Absent (0) :

Référence de la délibération : DE_2026_124

POINT 9 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 DU SYNDICAT MIXTE THANN-CERNAY SUR LE PRIX ET DE LA QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE ET DE GESTION DES DECHETS
VOTE : Pour : / Contre : / Abstention : /

M. Eric BESSAH, Adjoint informe que le Syndicat Mixte Thann-Cernay exerce la compétence de collecte et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour le territoire de VIEUX-THANN. Comme chaque année, il est tenu de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Ce document, établi pour l'exercice 2025, permet d'informer les élus et les citoyens sur les performances techniques, financières et environnementales du service, tout en favorisant la transparence et l'amélioration continue des pratiques.
Le rapport annuel 2025 du Syndicat Mixte Thann-Cernay a été transmis aux membres du Conseil Municipal en annexe de la présente délibération. Il comprend une analyse détaillée des quantités de déchets collectées, des filières de traitement et de valorisation, ainsi qu'une présentation des recettes et dépenses associées au service. Ce document s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et d'économie circulaire, en cohérence avec les objectifs fixés par les politiques publiques locales et nationales.
VU l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui impose aux collectivités compétentes en matière de gestion des déchets de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public ;

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2025 du Syndicat Mixte Thann-Cernay sur le prix et la qualité du service public de collecte et de gestion des déchets.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 068-216803486-20260930-DE_2026_124-DE

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 01er octobre 2026 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 1er octobre 2026.

Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.
Fait à VIEUX-THANN, le 01er octobre 2026.

Le secrétaire de séance	L'auxiliaire de séance	Le Maire
Maurice BEHRA	Amélie BOHN	Rodolphe KIRSCH

MAIRIE DE VIEUX THANN